

Pour éviter le dédoublement de la preuve, le Comité a pris connaissance du rapport du comité du Sénat (1923) sur l'approvisionnement houiller du Canada, ainsi que des travaux du comité de la Chambre des communes relatif aux mines et aux minéraux (1923) sur l'approvisionnement du combustible au Canada.

Le Comité croit avoir recueilli des témoignages précieux et des renseignements importants. Sous ce dernier rapport, il a été intelligemment secondé par le sous-ministre des Mines, par le secrétaire de l'Office fédéral du Combustible, et par les fonctionnaires du chemin de fer National du Canada.

Le Comité est d'avis que son enquête n'a touché que quelques-unes des questions qui lui étaient soumises. La situation n'a pas été étudiée aussi profondément qu'il l'eût désiré. La preuve recueillie ne doit donc pas être jugée complète, puisque le Comité n'a pu, faute de temps, se renseigner pleinement.

Le Comité croit que l'enquête devrait être reprise et continuée le plus tôt possible à la prochaine session du Parlement.

Le Comité a décidé de soumettre à la considération de la Chambre et du Gouvernement les recommandations suivantes, qu'il a agréées lors de sa dernière séance, savoir:

RECOMMANDATIONS

1. *Expérience d'essai de la houille de l'Ouest.*—Que des expéditions d'essai de houille domestique de l'Alberta soit faites par chemin de fer et les Lacs sous la surveillance de l'Office fédéral du Combustible, afin de s'assurer s'il est possible de voiturier la houille de l'Alberta en grande quantité avec des installations modernes de chargement et de déchargement.

2. *Législation.*—Que des lois soient sanctionnées pour encourager la production du coke domestique avec la houille canadienne, et libérer autant que possible le Canada des sources étrangères d'approvisionnement houiller.

3. *Coopération avec les provinces.*—Que le Gouvernement invite les provinces à collaborer avec lui pour établir des étalons de qualité et faire des règlements sur l'expédition et la vente du charbon et du coke.

4. *Office fédéral du Combustible.*—Que l'Office fédéral du Combustible, qui a puissamment aidé à résoudre le problème du combustible au Canada, soit encouragé à continuer et à accroître son travail.

5. *Droits sur la houille.*—Que le droit de cinquante cents la tonne actuellement imposé sur le menu de houille soit étendu à l'anhracite, connu dans le commerce sous le nom de "Buckwheat" et "Pea".

6. *Assistance à la production de la houille des provinces Maritimes.*—Que le Gouvernement étudie la question d'accorder son aide pour encourager l'expansion des marchés en faveur de la houille des provinces Maritimes.

7. *Exemption de droits.*—Que soit retirée l'exemption de droits accordée au charbon étranger pour le ravitaillement des vapeurs océaniques.

8. *Outillages de manutention houillère.*—Que les commissions du port à Montréal, Toronto et Hamilton soient priées de coopérer par l'installation de meilleurs outillages de manutention houillère dans les ports, afin de hâter le chargement et le déchargement du charbon des bateaux; et que ces commissions soient priées d'accorder de fortes diminutions sur les redevances de port frappant la houille canadienne.

9. *Frais de transport.*—Que la Commission des chemins de fer soit priée de vérifier le coût du transport de la houille, des mines d'Alberta à Port-Arthur et Fort-William, et d'en faire rapport.